



Services pour les personnes handicapées

Guide des services du
gouvernement du Canada
pour les personnes
handicapées et leurs familles



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

ISPB-343-01-06

À qui s'adresse le guide *Services pour les personnes handicapées*?

À vous :

- **si vous êtes une personne handicapée;**
- **si vous prenez soin d'une personne handicapée;**
- **si vous êtes un professionnel ou un fournisseur de services communautaires qui travaille avec les personnes handicapées;**
- **si vous faites du bénévolat auprès des personnes handicapées.**

Environ 3,6 millions de Canadiens ont une incapacité ou plus. Il s'agit de plus d'un Canadien sur dix. Le présent guide porte sur les programmes et services que le gouvernement du Canada offre aux personnes handicapées. Ces dernières y trouveront de l'information sur divers sujets, comme l'emploi, l'accessibilité, la santé, le soutien du revenu et les prestations de revenu. Une section vous explique aussi comment communiquer avec votre gouvernement provincial ou territorial pour connaître les programmes et services qu'il offre aux personnes handicapées.

Vous pouvez consulter ce guide en ligne, ou le télécharger, en visitant servicecanada.gc.ca et en cliquant sur « Je suis : Une personne handicapée ». Vous pouvez également obtenir ce guide gratuitement :



- en gros caractères,
- en Braille,
- sur audiocassette,
- sur disquette.

Il suffit de téléphoner au **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)** pour en commander un. Si vous utilisez un ATS, composez le **1 800 926-9105**.

Comment utiliser le guide

Ce guide présente des renseignements, des programmes et des services qui peuvent intéresser les personnes handicapées, leurs familles et leurs fournisseurs de soins. Vous y trouverez de l'information sur les services et prestations auxquels vous avez peut-être droit.

La présentation du texte a été conçue pour en simplifier la lecture.

- Les sujets et les programmes sont indiqués en **caractères gras**.
- Les titres des livrets, dépliants et publications sont en *italiques*.
- Les numéros de téléphone et les adresses des sites Web qui vous permettent d'accéder aux services ou d'obtenir des publications sont présentés en **bleu**.

Si aucun numéro sans frais n'est fourni, composez le **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)**. Si vous utilisez un ATS, composez le **1 800 926-9105**. Vous pouvez parler directement à un agent d'information du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

Nous voulons savoir ce que vous pensez de ce guide.
Écrivez-nous à :

Guide des *Services pour les personnes handicapées*
a/s Centre de renseignements du Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0J9

Télécopieur : 1 800 269-6412

ATS : 1 800 926-9105

Courriel : guide@canada.gc.ca

N'oubliez pas de fournir votre adresse
afin que nous puissions vous répondre.



Photo. Courtoisie de la société canadienne
d'hypothèques et de logement.

Table des matières



IMPÔTS ET PRESTATIONS

DE REVENU 6

Prestations d'invalidité du
Régime de pensions du
Canada 6

Prestations d'assurance-
emploi 7

Programme de pension d'invalidité des anciens
combattants 7

Crédits, déductions et exemptions d'impôt 8

LOGEMENT 14

Modification de votre domicile 14

Frais de déménagement déduits comme
frais médicaux 16

ACCESSIBILITÉ 17

Normes et pratiques exemplaires en matière
d'accessibilité 17

Lieux de travail accessibles 18

Système de justice accessible 19

TRANSPORT ET VOYAGES 20

Programme de remboursement de la taxe
d'accise fédérale sur l'essence 20

Planification de voyage 20

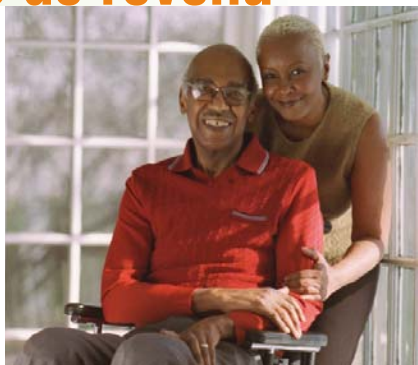
Enregistrement des plaintes 21

DÉFENSE DES INTÉRÊTS	23
Vos droits	23
APPRENTISSAGE ET PERFECTIONNEMENT	24
Soutien financier pour l'éducation postsecondaire	24
EMPLOI	26
Aide aux particuliers	26
Aide aux entrepreneurs	28
SANTÉ ET SÉCURITÉ	29
Services de santé des Premières nations et des Inuits ..	29
Services de santé des anciens combattants	30
Renseignements en matière de santé	31
Détermination de l'abus et de la négligence	32
Services de prévention du crime et d'aide aux victimes	33
LOISIRS ET VIE ACTIVE	34
Athlètes paralympiques	34
Parcs et sites historiques nationaux du Canada	34
Ressources éducatives	36
PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ ET DES CITOYENS	37
Voter	37
Devenir un citoyen canadien	38
Soutien aux organismes	38
PUBLICATIONS CLÉS	39
SOURCES D'INFORMATION PROVINCIALES ET TERRITORIALES ..	40
ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES	45
COMMENT JOINDRE SERVICE CANADA	46

Impôts et prestations de revenu


Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada

Si vous avez une invalidité grave et de longue durée qui vous empêche régulièrement de faire n'importe quelle tâche de travail et si vous avez cotisé au Régime de pensions du Canada (RPC), vous êtes admissible à des **prestations d'invalidité** mensuelles. Vos enfants peuvent aussi recevoir des prestations s'ils ont moins de 18 ans ou s'ils ont entre 18 et 25 ans et qu'ils sont inscrits dans un établissement d'enseignement.



Pour recevoir ces prestations, vous **devez** en faire la demande.

 **1 800 277-9915** ATS : **1 800 255-4786**

 **www.dsc.gc.ca** Cliquez sur « Formulaires », dans le menu de gauche, puis sur « Régime de pensions du Canada » pour télécharger le formulaire 1151. Vous pouvez aussi faire une recherche par numéro de formulaire.

Visitez : le centre local de Service Canada

Le saviez-vous?


Si vous recevez des prestations, vous pouvez obtenir divers soutiens au travail. Consultez la section « Aide aux particuliers », à la page 26, pour de plus amples renseignements.

Si vous travaillez au Québec, vous devez contribuer au Régime de rentes de cette province. Pour en savoir plus sur les prestations d'invalidité versées dans le cadre de ce régime, composez le **1 800 463-5185** (ATS : **1 800 603-3540**) ou cliquez sur **www.rrq.gouv.qc.ca**.

Prestations d'assurance-emploi

Si vous ne pouvez pas temporairement travailler à cause d'une maladie, d'une blessure ou d'une mise en quarantaine et que vous pouvez fournir un certificat médical pour le prouver, vous pouvez être admissible à la **prestation de maladie de l'assurance-emploi**. Si vous vous occupez d'un membre de la famille qui est handicapé ou atteint d'une maladie grave et qui risque de mourir, il est possible que vous soyez admissible aux **prestations de compassion de l'assurance-emploi**.

 **1 800 0-Canada (1 800 622-6232)**
ATS : **1 800 926-9105**

 **servicecanada.gc.ca** et cliquez sur « Je suis : Une personne handicapée », puis sur « Impôts et avantages sociaux ». Sélectionnez votre province ou territoire et cliquez sur « Avantages », puis sur « Présenter une demande d'assurance-emploi (a.-e.) ».


Visitez : le centre local de Service Canada

Programme de pension d'invalidité des anciens combattants

La **pension d'invalidité** des Anciens Combattants Canada (ACC) est non imposable et versée aux anciens combattants atteints d'incapacités permanentes attribuables à des blessures ou à des maladies.

Ces personnes doivent être des anciens combattants du service de guerre, des membres actuels ou anciens des Forces canadiennes (régulières ou de réserve), d'anciens membres de la marine marchande ou des citoyens qui ont appuyé les forces armées en temps de guerre. Vous pouvez aussi être admissible à une pension si vous êtes l'époux, le conjoint de fait survivant ou l'enfant à charge d'un bénéficiaire d'une pension d'invalidité des ACC, aujourd'hui décédé.

 **1 866 522-2022**

 **www.vac-acc.gc.ca** Cliquez sur « Clients », dans le menu du haut.


Crédits, déductions et exemptions d'impôt

Renseignements pour les personnes handicapées


Le **crédit d'impôt pour personnes handicapées** permet de réduire l'impôt sur le revenu qu'une personne handicapée doit payer. Si vous n'utilisez pas une partie ou la totalité du crédit d'impôt parce que vous avez peu ou pas de revenu, vous pouvez peut-être en transférer la totalité ou une partie à votre époux ou conjoint de fait, ou à une autre personne qui subvient à vos besoins.

Vous devez remplir le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (formulaire T2201) et le faire attester par un médecin, un optométriste, un audiologiste, un ergothérapeute, un psychologue ou un orthophoniste. Envoyez ensuite le formulaire à l'Agence du revenu du Canada.

Si vos enfants ont moins de 18 ans et qu'ils sont admissibles au crédit d'impôt pour personnes handicapées, ils pourraient avoir droit à la **prestation pour enfants handicapés**. Cette prestation, qui peut atteindre 166,66\$ par mois, n'est pas imposable. La prestation pour enfants handicapés est un supplément à la prestation fiscale canadienne pour enfants et aux versements d'allocations spéciales pour enfants. Elle aide les familles à revenu faible ou moyen qui prennent soin d'un enfant atteint d'une incapacité mentale ou physique grave et prolongée. Pour en faire la demande, les familles doivent remplir le Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées et le faire attester. Elles doivent aussi remplir la Demande de la prestation fiscale canadienne pour enfants (RC66).

 Agence du revenu du Canada – Renseignements généraux :
1 800 959-7383 ATS : **1 800 665-0354**

 Prestation fiscale canadienne pour enfants –
Renseignements : **1 800 387-1194** ATS : **1 800 665-0354**

 Pour commander les formulaires T2201 et RC66
1 800 959-3376 ATS : **1 800 665-0354**

 www.arc.gc.ca/handicape
Pour télécharger des formulaires d'impôt, visitez le
www.arc.gc.ca/formulaires.

Si vous avez eu à payer des **frais médicaux associés à une invalidité**, vous pouvez peut-être les déduire afin de réduire votre impôt. Ces frais peuvent également être déduits par votre époux ou conjoint de fait, ou par un autre membre de la famille.

Voici quelques exemples de frais médicaux permis :


- coût de certains appareils et accessoires fonctionnels;
- partie du coût de l'adaptation d'une fourgonnette neuve si vous utilisez un fauteuil roulant;
- coûts d'un auxiliaire qui prendra soin de vous ou des soins prodigués dans un établissement;
- certains frais liés à des animaux qui aident, tels que les chiens-guides;
- partie des droits payés à un foyer de groupe pour une personne à charge handicapée;
- certains coûts pour les travaux de construction et de rénovation visant à faciliter vos déplacements dans votre domicile.


De plus, vous pouvez avoir droit au **supplément remboursable pour frais médicaux** si vous avez un faible revenu et des frais médicaux élevés.


La **déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées** vous permet de déduire certains frais pour les produits et les services de soutien qui vous aident à travailler ou à étudier. Par exemple, les frais pour des services d'interprétation gestuelle, des téléimprimeurs, certains accessoires fonctionnels pour ordinateurs, des scanners optiques pour la lecture de textes imprimés et des synthétiseurs électroniques de la parole sont couverts. Vous pouvez peut-être demander ces déductions si elles respectent certaines conditions et si personne ne les a déduites comme frais médicaux. Il n'est pas nécessaire que vous soyez admissible au crédit d'impôt pour personnes handicapées pour déduire ces frais, sauf si vous déduisez des frais de soins auxiliaires à temps partiel.

Pour demander la déduction pour produits et services de soutien aux personnes handicapées, il faut remplir le formulaire T929.

Un grand nombre de produits et de services utilisés par les personnes handicapées sont **exonérés de la TPS et de la TVH**. Voici quelques exemples : services de santé et de soins personnels, services de repas à domicile, chiens-guides et chiens pour malentendants, camps et programmes de loisirs, appareils et accessoires médicaux, y compris les fauteuils roulants, les marchettes, les prothèses auditives, les lève-patients et les vêtements conçus spécialement.

 Information sur la TPS/TVH : **1 800 959-7775**
ATS : **1 800 665-0354**

 Pour commander des formulaires, composez le
1 800 959-2221 ATS : **1 800 665-0354**.

 www.arc.gc.ca/handicape
Vous pouvez obtenir les formulaires en ligne à
www.arc.gc.ca/formulaires.

Renseignements pour les fournisseurs de soins


Si vous avez une personne handicapée à charge, vous pouvez peut-être déduire les frais médicaux admissibles ainsi que d'autres déductions et crédits, à savoir :


- frais de garde d'enfants;
- montant pour fournisseur de soins;
- crédit d'impôt transféré d'une personne à charge, d'un époux ou d'un conjoint de fait;
- montant pour personnes à charge handicapées âgées de 18 ans ou plus;

- montant pour personnes à charge admissibles;
- montants pour frais de scolarité et d'éducation.

Pour en savoir plus sur les frais médicaux admissibles, les déductions et les crédits d'impôt et sur ce que vous devez faire pour en bénéficier si vous avez une personne handicapée à charge :


 Agence du revenu du Canada – Renseignements généraux : **1 800 959-7383** ATS : **1 800 665-0354**

 Pour commander des formulaires, composez le **1 800 959-2221** ATS : **1 800 665-0354**.


 www.arc.gc.ca/handicape
Vous pouvez obtenir les formulaires en ligne à www.arc.gc.ca/formulaires.

Vous avez besoin d'assistance pour remplir votre déclaration de revenus? Nous pouvons vous aider!

- Si vous êtes une **personne handicapée** qui utilise un ATS :

 **1 800 665-0354** pour obtenir des renseignements généraux au sujet de l'impôt.

- Si vous avez une **déficiences visuelle**, vous pouvez obtenir les publications en Braille, en gros caractères, sur audiocassette ou sur disquette.

 **1 800 959-3376** du lundi au vendredi, de 8 h 15 à 17 h, heure de l'Est.

 www.arc.gc.ca/substituts

- Le **Programme communautaire des bénévoles en matière d'impôt** de l'Agence du revenu du Canada offre un service gratuit de préparation de la déclaration de revenus aux Canadiens à revenu faible ou moyen et dont la situation fiscale est simple.

Si vous voulez obtenir de plus amples renseignements sur l'impôt fédéral ou les programmes mentionnés ci-dessus, ou si vous avez **des questions au sujet de votre déclaration de revenus**, vous pouvez communiquer avec l'Agence du revenu du Canada :

 **1 800 959-7383** ATS : **1 800 665-0354**

 **www.arc.gc.ca**

Voici des services en ligne utiles pour vous renseigner sur d'autres prestations de revenu et mesures de soutien non financier pour les personnes handicapées.

Utilisez le **Calculateur de prestations en ligne** pour obtenir une estimation du montant de crédit pour la TPS/TVH auquel vous avez peut-être droit.

 **www.arc.gc.ca/prestations-calculateur**

Utilisez le **Chercheur de prestations** pour vous renseigner au sujet de l'éventail complet de programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux qui sont offerts aux personnes handicapées pour aider celles-ci à obtenir des prothèses auditives, des aides visuelles, des services spéciaux à domicile, des services de réadaptation, etc.

 **www.prestationsducanada.gc.ca**

Logement

Modification de votre domicile


Le gouvernement du Canada offre divers programmes qui procurent une aide financière aux propriétaires de bâtiments admissibles dans le but de les aider à rendre les résidences accessibles aux personnes handicapées.



Photo. Courtoisie de la société canadienne d'hypothèques et de logement.

- Le **Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL) pour personnes handicapées** aide financièrement les propriétaires-occupants admissibles et les locateurs à rendre leurs logements accessibles aux personnes handicapées à faible revenu. De l'aide est également disponible pour la création de logements accessoires et de pavillons-jardins pour les aînés et les adultes handicapés à faible revenu.
- Si vous êtes un aîné handicapé à faible revenu, le **programme Logements adaptés : aînés autonomes** aide les propriétaires-occupants et les locateurs à payer les adaptations domiciliaires qui vous permettront de rester plus longtemps dans votre domicile.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ces programmes :

 Société canadienne d'hypothèques et de logement
au 1 800 668-2642 ATS : 1 800 309-3388

 www.schl.ca


Dans votre province ou territoire, ces programmes peuvent être offerts conjointement avec d'autres organismes sous un nom différent. Voir la page 40 pour les sources d'information dans votre province ou territoire.

Renseignements utiles

Des publications utiles peuvent vous aider à modifier une résidence en vue de la rendre facile d'accès.

- *Bâti-Flex™ : Agenda de poche* pour les acheteurs et les constructeurs. Ce guide vous aide à planifier et à créer une maison Bâti-Flex qui est adaptable, accessible et abordable.
- *Liste de modifications à vérifier : Comment rendre un logement accessible aux personnes handicapées grâce au PAREL pour personnes handicapées*. Ce document contient près d'une centaine de suggestions pratiques en vue de l'amélioration de l'accessibilité. Ce guide est essentiel à toute famille dont un des membres est handicapé.

Pour obtenir ces publications gratuites et de plus amples renseignements sur ces programmes :

 Société canadienne d'hypothèques et de logement au
1 800 668-2642 ATS : 1 800 309-3388

 www.schl.ca

Pour en savoir plus sur la modification de votre domicile, communiquez avec votre municipalité.

Frais de déménagement déduits comme frais médicaux

Dans votre déclaration de revenus et de prestations, vous pouvez inclure dans le crédit pour frais médicaux des dépenses raisonnables de déménagement. Ces dépenses ne doivent pas dépasser 2 000 \$, et vous devez les avoir faites pour déménager une personne ayant une déficience motrice grave et prolongée ou n'ayant pas un développement physique normal. De plus, le nouveau logement doit être plus facile d'accès pour cette personne ou lui permettre de se déplacer et d'accomplir plus facilement ses activités de tous les jours.

 **1 800 959-7383** ATS : **1 800 665-0354**

 **www.arc.gc.ca/handicape**

Accessibilité


Normes et pratiques exemplaires en matière d'accessibilité


L'Association canadienne de normalisation publie à l'intention des organisations, des normes qui contribuent à améliorer l'accessibilité pour les personnes handicapées dans les collectivités. Bien que l'Association ne soit pas un organisme du gouvernement, elle sert les Canadiens en améliorant leur santé et leur sécurité.



- La norme *Conception accessible pour l'environnement bâti (B651-04)* explique comment **rendre les bâtiments accessibles et sûrs** pour les personnes handicapées.
- La norme *Service à la clientèle adapté aux besoins des personnes handicapées (B480-02)* explique comment les organisations peuvent fournir **aux personnes handicapées un service à la clientèle** de qualité équivalente au service qu'elles fournissent aux autres personnes.
- Les lignes directrices *Conception adaptée aux besoins des aînés (B659-01)* fournissent les principes, les lignes directrices et les outils pour concevoir des produits et offrir des services aux personnes dont les capacités sont affectées par le vieillissement.

Pour vous procurer un exemplaire de ces normes :

 Association canadienne de normalisation (CSA) au
1 800 463-6727


 www.csa.ca Cliquez sur « Boutique en ligne » dans le menu de gauche.

Le Bureau d'industrie des appareils et accessoires fonctionnels offre des renseignements et des outils pratiques pour aider les entreprises et les consommateurs à utiliser **ce qu'il y a de plus récent en matière d'appareils et d'accessoires fonctionnels et de technologie** pour les personnes handicapées.

 www.at-links.gc.ca


Lieux de travail accessibles

Le guide *Employeurs sans obstacles* de la Commission canadienne des droits de la personne est un guide pratique en ligne des mesures d'adaptation au travail visant les personnes handicapées.

 www.chrc-ccdp.ca Cliquez sur « Publications », puis sur « A-Z » et faites défiler la liste vers le bas.

Si vous craignez d'offusquer les gens, *Le pouvoir des mots et des images* est le guide qu'il vous faut. Cette publication utile présente les mots et les termes qu'il convient d'utiliser lorsqu'il est question des personnes handicapées.

 **1 800 0-Canada (1 800 622-6232) ATS : 1 800 926-9105**

 www.dsc.gc.ca Cliquez sur « Publications » dans le menu de gauche.

Système de justice accessible

Si vous avez une déficience et que vous êtes appelé à témoigner devant une cour fédérale ou la Cour canadienne de l'impôt, des services peuvent vous aider à témoigner. Une **assistance en matière de communication** comprend des interprètes gestuels pour les entrevues et les réunions. Les personnes ayant une déficience intellectuelle ou physique peuvent également témoigner par l'entremise d'une bande-vidéo.

 www.cas-satj.gc.ca

La plupart des actions en justice se font devant les tribunaux provinciaux ou territoriaux. Ces tribunaux offrent peut-être des services similaires. Consultez les pages réservées au gouvernement dans votre annuaire.

Transport et voyages

Programme de remboursement de la taxe d'accise fédérale sur l'essence

Si vous ne pouvez pas utiliser les transports en commun en toute sécurité en raison d'une mobilité réduite permanente, vous pouvez demander un **remboursement d'une partie de la taxe d'accise fédérale sur l'essence** que vous achetez. Vous devez obtenir un certificat médical pour confirmer votre condition.



☎ **1 800 877-9277** ATS : **1 800 665-0354**

🖨 **www.arc.gc.ca/droitsaccise**

Vous pouvez obtenir les formulaires en ligne au **www.arc.gc.ca/formulaires**.

Planification de voyage

Des renseignements utiles pour les personnes handicapées et les autres voyageurs ayant des besoins spéciaux sont regroupés dans le site Web **Voyage accessible**.

🖨 **www.accesvoyage.gc.ca**

Le site Web **Cartographie pour les personnes ayant une déficience visuelle** explique comment faire, télécharger et imprimer des cartes tactiles pour

les personnes aveugles ou ayant une déficience visuelle. Il comprend des cartes éducatives, des cartes de formation en mobilité et une base de données cartographiques tactiles. La base de données met l'accent sur le transport et le tourisme de toutes les grandes villes canadiennes.

 www.tactile.nrcan.gc.ca

Le saviez-vous?

Les personnes handicapées qui détiennent un permis de stationnement valide émis au Canada peuvent s'en servir dans n'importe lequel des 40 pays membres de l'Union européenne. Vous pourrez profiter des mêmes avantages que les citoyens de ces pays. Si vous voyagez en Europe et prévoyez conduire, apportez votre permis de stationnement avec vous.

Enregistrement des plaintes

Si vous êtes une personne handicapée et que vous avez éprouvé des problèmes en voyageant **par rail, par traversier ou par avion** (modes de transport assujettis à la réglementation fédérale), vous pouvez déposer une plainte auprès de l'**Office des transports du Canada**. L'Office offre également un service de médiation pour aider à résoudre les problèmes. Des guides et des formulaires sont à votre disposition pour ces services.


 Office des transports du Canada au **1 888 222-2592**
ATS : **1 800 669-5575**

 www.otc.gc.ca

Conformément au **Code de pratique des autocaristes**, un exploitant d'un service d'autocars s'engage à servir les personnes handicapées d'une manière sûre et digne. Ce code porte sur le transport de passagers entre les villes. Il ne vise pas les autocars nolisés ou de tourisme, ni les autobus urbains ou pour écoliers. Veuillez communiquer avec **Transports Canada** pour obtenir des conseils afin de régler des plaintes au sujet des services d'autocars.

 **1 800 665-6478** ATS : **1 800 823-3823**

Pour en savoir plus sur le Code ou pour obtenir un guide sur les plaintes et un formulaire en ligne :

 **www.tc.gc.ca** Cliquez sur « À notre sujet », dans le menu haut, puis sur « Que faisons-nous », puis sur « Aperçu du groupe de politiques ». Cliquez ensuite sur « Relations ministérielles », dans le menu de gauche, et sur « Direction des activités intergouvernementales et de l'accessibilité ».

Défense des intérêts

Vos droits

Vous pouvez obtenir la *Charte canadienne des droits et libertés* et le *Guide de la Charte canadienne des droits et libertés* en version imprimée, électronique ou en médias substituts. Pour cela, communiquez avec le **Programme des droits de la personne** au ministère du Patrimoine canadien. Le Programme met aussi à la disposition du public d'autres publications sur les droits de la personne.



Pour obtenir un exemplaire :

☎ **1 866 811-0055** ATS : **(819) 997-3123**

🖨 **www.patrimoinecanadien.gc.ca** Cliquez sur l'index A à Z, dans le menu de gauche.

Si vous avez été victime de discrimination au travail ou lors de l'achat de produits et de services, vous pouvez peut-être déposer une plainte auprès de la **Commission canadienne des droits de la personne**. La Commission accepte les plaintes concernant toute institution assujettie à la *Loi canadienne sur les droits de la personne* ainsi que les entreprises de compétence fédérale. Parmi celles-ci, mentionnons les sociétés d'État et les grands employeurs tels que les banques, les compagnies aériennes et ferroviaires et les stations de télévision et de radio.

☎ **1 888 214-1090** ATS : **1 888 643-3304**

🖨 **www.chrc-ccdp.ca**

Apprentissage et perfectionnement

Soutien financier pour l'éducation postsecondaire

Le programme de prêt d'études canadien procure un soutien financier aux étudiants handicapés qui en ont besoin. Si vous avez une incapacité permanente et si vous êtes admissible à un prêt d'études canadien, vous pouvez avoir accès à d'autres subventions non remboursables.



Vous pouvez faire une demande de prêt d'études canadien par l'intermédiaire de votre bureau provincial ou territorial d'aide financière aux étudiants, sauf si vous habitez au Québec, dans les Territoires du Nord-Ouest ou au Nunavut. Ces régions ont leurs propres programmes d'aide financière pour les étudiants. Peu importe où vous habitez au Canada, vous pouvez trouver où faire une demande d'aide financière aux étudiants en visitant le Centre de service national de prêts aux étudiants à l'adresse www.cibletudes.ca.

Si vous êtes étudiant à temps plein ou à temps partiel et que vous êtes admissible à un prêt d'études canadien, vous pouvez demander la **Subvention canadienne pour études concernant les mesures d'adaptation destinées aux étudiants ayant une incapacité permanente**. Elle fournit jusqu'à 8 000 \$ par an pour couvrir les frais scolaires supplémentaires liés à votre incapacité, à savoir les appareils de prise de notes,

les tuteurs, les lecteurs, les interprètes, les transports spéciaux, les aides techniques et l'évaluation des difficultés d'apprentissage.


Si vous avez droit à cette subvention, vous ferez automatiquement l'objet d'une évaluation pour savoir si vous êtes admissible à la **Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente**. Cette subvention fournit jusqu'à 2 000 \$ par an pour aider les étudiants handicapés à couvrir les frais de scolarité et d'hébergement.

Le saviez-vous?


Si vous avez une incapacité permanente qui vous cause des difficultés financières si lourdes qu'elles vous empêchent de rembourser votre prêt d'études canadien, vous pourriez être admissible à la **prestation d'incapacité permanente du Programme canadien de prêts aux étudiants**. Cette prestation vous dégage de l'obligation de rembourser le prêt.

Centre de service national de prêts aux étudiants

 Division des écoles publiques : **1 888 815-4514**
ATS: **1 888 815-4556**

 Division des écoles privées : **1 866 587-7452**
ATS : **1 888 815-4556**

Demandez l'Unité responsable des personnes ayant une incapacité permanente.

 **www.cibletudes.ca** Rendez-vous à la section
« Centre de service national de prêts aux étudiants ».

Pour trouver des « Ressources éducatives » en médias substituts, à la page 36.

Emploi

Aide aux particuliers

Si vous êtes une personne handicapée ayant peu ou pas d'expérience de travail, le **Fonds d'intégration pour les personnes handicapées** peut vous aider. Il vous aide à trouver un travail rémunéré, à vous y préparer ou à devenir un travailleur autonome.



Si vous recevez des prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada (RPC), vous pouvez vous prévaloir de **soutiens pour le retour au travail**. Ces soutiens vous aident à réintégrer le milieu de travail et à rester en contact avec votre collectivité et avec le marché du travail. Si vous retournez au travail mais que votre incapacité vous empêche de poursuivre votre emploi, vous pouvez rétablir vos prestations d'invalidité du RPC sans devoir faire une nouvelle demande. Vous devez cependant le faire dans les deux ans.


Le saviez-vous?

Si vous recevez des prestations d'invalidité du RPC, vous pouvez faire du bénévolat ou aller à l'école et continuer de recevoir des prestations. Vous pouvez gagner jusqu'à 4 200 \$ (en 2006) en travaillant sans signaler ces gains. Vous pouvez également planifier un retour au travail, adapté à vos besoins, grâce aux services de réadaptation professionnelle du RPC.

De plus, au cours de votre retour progressif au travail, vous pourrez travailler pendant une période d'essai de 3 mois avant que vos prestations ne cessent.

À partir du 31 janvier 2005, si vous êtes retourné au travail mais que vous devez encore une fois arrêter car votre invalidité s'est manifestée à nouveau, le RPC a une disposition nommée le **rétablissement automatique**, selon laquelle le versement de vos prestations sera relancé rapidement.

 **1 800 277-9915** ATS : **1 800 255-4786**

 **www.dsc.gc.ca** et cliquez sur « Personnes handicapées ».

Visitez : votre centre local de Service Canada

Autres services gouvernementaux en ligne si vous cherchez du travail

- Vérifiez le site **www.guichetemplois.gc.ca** pour parcourir plus de 30 000 offres d'emploi de partout au Canada. Vous pouvez aussi annoncer vos compétences à des milliers d'employeurs d'un océan à l'autre.
- Consultez le site **www.emploisetc.ca** où vous trouverez des ressources utiles à votre recherche d'emploi ou à un changement de carrière.
- Si un emploi pour le gouvernement du Canada vous intéresse, consultez le site **www.jobs-emplois.gc.ca** pour des renseignements relatifs à l'expérience de travail et aux emplois.

Vous pouvez également visiter www.workink.com. Ce site unilingue anglais est géré par le Conseil canadien de la réadaptation et du travail. Il s'agit d'un portail sur le perfectionnement professionnel conçu pour les travailleurs handicapés qui se cherchent un emploi.

Aide aux entrepreneurs

Consultez le site **Entreprises Canada** si vous voulez ouvrir votre propre entreprise ou devenir travailleur autonome. Vous y trouverez des renseignements et des conseils, notamment sur la façon d'obtenir de la formation et de l'aide financière (comme des programmes de prêts souples).

 **1 888 576-4444** ATS : **1 800 457-8466**

 **www.entreprisescanada.ca**

Visitez : Réseau Entreprises Canada

Santé et sécurité


Pour la plupart des personnes handicapées au Canada, les services personnels et de soins à domicile dont elles ont besoin pour maintenir leur santé et vivre en autonomie sont fournis par les provinces et les territoires. Toutefois, le gouvernement du Canada assure la prestation de certains de ces services à certains groupes de Canadiens, y compris les anciens combattants, les Premières nations et les Inuits.



Services de santé des Premières nations et des Inuits

Les membres des Premières nations qui habitent dans une réserve ou dans une communauté des Premières nations située au nord du 60^e parallèle et les Inuits qui habitent dans un peuplement ont droit à des soins de base à domicile et en milieu communautaire. Le **Programme de soins à domicile et en milieu communautaire des Première nations et des Inuits** offre des services d'intervenants certifiés en soins personnels et en soins à domicile, sous la supervision d'infirmières autorisées. Renseignez-vous auprès de votre centre de santé local au sujet des soins à domicile et des soins communautaires offerts dans votre région, ou :

 **1 866 225-0709** ATS : **1 800 267-1245**

 **www.hc-sc.gc.ca** et cliquez sur « Santé des Premières nations et des Inuits », puis sur « Services de soins de santé » et sur « Soins à domicile et en milieu communautaire », à droite de la page.


Le diabète est une importante cause de maladie et d'invalidité parmi les Autochtones. L'**Initiative sur le diabète chez les Autochtones** soutient divers projets et programmes communautaires visant à prévenir le diabète et à en diminuer les complications. Un programme similaire est aussi offert aux Métis, aux Autochtones hors réserve et aux Inuits vivant en milieu urbain.

 **1 866 225-0709** ATS : **1 800 267-1245**

 **www.hc-sc.gc.ca** et cliquez sur « Index A à Z », dans le menu du haut, puis sur la lettre « D ».

Les membres des Premières nations dont les limitations fonctionnelles sont attribuables à l'âge, à des problèmes de santé ou à une incapacité peuvent obtenir les soins personnels dont ils ont besoin pour demeurer indépendants par l'entremise du **Programme d'aide à la vie autonome**.

 **1 800 567-9604** ATS : **1 866 553-0554**


 **www.inac.gc.ca** et cliquez sur « Index de A à Z », dans le menu de gauche, puis sur « Programme de soins aux adultes ».

Services de santé des anciens combattants

Le **Programme pour l'autonomie des anciens combattants** aide les anciens combattants handicapés à rester en santé et autonomes à leur domicile et dans leur collectivité. Le **Programme des avantages médicaux** offre notamment aux vétérans admissibles de l'équipement spécial (canne,

fauteuil roulant), des soins de la vue (lunettes), des services audiologiques (appareils auditifs) et des médicaments sur ordonnance.

 **1 866 522-2022**

 **www.vac-acc.gc.ca** pour télécharger une trousse de demande, cliquez sur « Fournisseurs et professionnels », dans le menu du haut, puis sur « Pensions d'invalidité », à gauche.

Renseignements en matière de santé

De nos jours, il existe diverses sources de renseignements sur la santé, dont la télévision et les sites Web. Il peut être difficile de trouver des sources fiables, mais en voici quelques-unes :

Le **Réseau canadien de la santé** fournit des renseignements fiables sur tout ce qui concerne la santé, depuis le maintien de la santé jusqu'à la prévention des maladies et des blessures. Cette ressource en ligne mise sur un partenariat entre l'Agence de santé publique du Canada et les principaux organismes de santé partout au pays. Ne manquez pas de consulter la page « Vivre avec des incapacités ». Elle renferme l'un des plus importants répertoires de renseignements fiables et à jour pour les personnes handicapées et leurs fournisseurs de soins.

 **www.reseau-canadien-sante.ca**

La **Division du vieillissement et des aînés** de l'Agence de santé publique du Canada offre des renseignements utiles et des ressources d'apprentissage pour les aînés handicapés. La documentation est offerte en médias substituts.

 **1 866 225-0709** ATS : **1 800 267-1242**

 **www.phac-aspc.gc.ca/seniors-aines**


Détermination de l'abus et de la négligence

Connaissez-vous un adulte plus âgé ou une personne handicapée qui fait l'objet d'**abus ou de négligence**? Apprenez à déceler les signes et à trouver l'aide disponible.

Le **Centre national d'information sur la violence dans la famille** offre des renseignements dans des médias substituts au sujet de l'abus des personnes handicapées. Voici quelques exemples :

- *Violence familiale et déficience intellectuelle* – Aperçu
- *La violence envers les femmes handicapées* – Aperçu

 **1 800 267-1291** ATS : **1 800 561-5643**

 **www.phac-aspc.gc.ca/nc-cn** Cliquez sur « Ressources et services », dans le menu de gauche, puis sur « Publications pour la distribution ».

Services de prévention du crime et d'aide aux victimes

Grâce à la **Stratégie nationale pour la prévention du crime**, le gouvernement du Canada collabore avec les collectivités afin de mieux sensibiliser le public et de prévenir le crime et la victimisation. La Stratégie vise les groupes à risque, dont les aînés et les personnes handicapées.

Pour obtenir de plus amples renseignements :

 **1 877 302-6272**

 **www.securitepublique.gc.ca/ncpc**

Loisirs et vie active

Athlètes paralympiques

Les athlètes paralympiques peuvent obtenir une aide financière dans le cadre du **Programme d'aide aux athlètes**. Le soutien peut inclure une allocation mensuelle de subsistance et d'entraînement et une aide pour les frais de scolarité postsecondaires.



☎ **1 866 811-0055** ATS : **819 997-3123**

🖨 **www.patrimoinecanadien.gc.ca** Cliquez sur l'index A à Z, dans le menu de gauche.

Parcs et sites historiques nationaux du Canada

Les parcs et les sites historiques nationaux du Canada accueillent les personnes handicapées. Bien que certains endroits soient sauvages ou posent des difficultés d'accès, bon nombre sont entièrement accessibles aux personnes handicapées.

Vous trouverez ci-dessous les parcs nationaux qui offrent des sentiers aménagés pour les fauteuils roulants et du matériel audio pour les visites :

Alberta

Parc national Banff

Parc national Elk Island

Parc national Wood Buffalo

Colombie-Britannique

Parc national du Mont Revelstoke

Parc national des Glaciers

Parc national Kootenay

Réserve du parc national Pacific Rim

Parc national Yoho

Manitoba

Parc national du Mont-Riding

Nouveau-Brunswick

Parc national Fundy

Nouvelle-Écosse

Parc national des Hautes-Terres-du-Cap-Breton

Parc national et site historique national Kejimikujik

Ontario

Parc national de la Péninsule-Bruce

Parc national des Îles de la Baie Georgienne

Parc national de la Pointe-Pelée

Parc national Pukaskwa

Québec

Parc national Forillon

Parc national de la Mauricie

Réserve du parc national de l'Archipel de Mingan

Saskatchewan

Parc national de Prince-Albert

Terre-Neuve-et-Labrador

Parc national Terra-Nova

Territoires du Nord-Ouest

Parc national Wood Buffalo

Yukon

Réserve du parc national Kluane

Pour obtenir de plus amples renseignements et la liste complète des parcs et sites historiques nationaux du Canada :

 Parcs Canada au **1 888 773-8888** ATS : **1 866 558-2950**

 www.pc.gc.ca

Ressources éducatives

Êtes-vous à la recherche d'une publication ou d'un document important dans un média substitut? Adressez-vous en premier lieu à Bibliothèque et Archives Canada. Vous pouvez y consulter un catalogue gratuit (AMICUS) de l'ensemble des publications et des documents offerts en médias substituts dans les bibliothèques canadiennes.

 **1 866 578-7777** ATS : **1 866 299-1699**

 www.collectionscanada.ca

Participation de la collectivité et des citoyens

Voter

L'organisme Élections Canada offre des renseignements et des services pour **aider les personnes handicapées à voter**. Ces services comprennent :

- des bulletins de vote spéciaux;
- de l'aide pour l'inscription des bulletins;
- des installations facilitant l'accès aux bureaux de scrutin;
- des bureaux de scrutin itinérants;
- des documents en médias substituts;
- un gabarit de vote;
- des interprètes, sur demande;
- des bandes vidéo sous-titrées (codées ou non).

Pour en savoir plus :

 **1 800 463-6868** ATS : **1 800 361-8935**

 **www.elections.ca**



Devenir un citoyen canadien

Si vous faites une demande de citoyenneté canadienne, vous pouvez obtenir de la documentation sur audiocassette, en gros caractères ou en Braille. Vous pouvez aussi obtenir de l'aide pendant tout le processus si vous avez une déficience visuelle ou auditive ou un trouble d'apprentissage. Communiquez avec Citoyenneté et Immigration Canada.

 **1 888 242-2100** ATS : **1 888 576-8502**


 **www.cic.gc.ca**

Soutien aux organismes

Le gouvernement du Canada aide les organismes qui mettent de l'avant les intérêts des personnes handicapées. De plus, il existe de nombreuses publications du gouvernement pour les personnes handicapées, les professionnels, les fournisseurs de soins et d'autres personnes qui s'intéressent aux questions concernant les personnes handicapées. Pour en savoir davantage :

 **1 800 0-Canada (1 800 622-6232)**

ATS : **1 800 926-9105**

 **www.servicecanada.gc.ca** Cliquez sur « Je suis : Une personne handicapée », puis sur « Publications », dans le menu du haut.

Publications clés

Pour recevoir l'une des publications gratuites ci-dessous, composez le **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)**. Si vous utilisez un ATS, composez le **1 800 926-9105**.

- *Allez-y! Guide sur le choix et l'utilisation des aides fonctionnelles*
- *Être maître de la situation : guide de transport aérien à l'intention des personnes ayant une déficience*
- *Guide des programmes et services offerts en cas de décès ou d'invalidité à l'intention des militaires actifs et des anciens militaires canadiens et de leurs familles*
- *Guide sur le programme Prêts d'études canadiens pour les étudiants*
- *Liste de modifications à vérifier : Comment rendre un logement accessible aux personnes handicapées grâce au PAREL pour personnes handicapées*
- *Le pouvoir des mots et des images*
- *Les Prestations d'invalidité du Régime de pensions du Canada*
- *Ouverture d'un compte bancaire personnel*
- *Programmes de partenariats pour le développement social : composant personnes handicapées*
- *Renseignements concernant les personnes handicapées (Agence du revenu du Canada)*
- *Services pour les aînés : guide des services du gouvernement du Canada pour les aînés et leurs familles*




Sources d'information provinciales et territoriales

Pour les demandes de renseignements au sujet des services à l'intention des personnes handicapées :



Alberta


Department of Community Development


 **310-0000** ATS : **1 800 232-7215** (service en anglais seulement)

 **www.cd.gov.ab.ca/helping_albertans**
(site en anglais seulement)

Pour des renseignements sur tous les autres sujets :

Service Alberta

 **310-0000** ATS : **1 800 232-7215** (service en anglais seulement)

 **www.servicealberta.gov.ab.ca**
(site en anglais seulement)

Colombie-Britannique

Ministry of Employment and Income Assistance

 **1 800 663-7867** ATS : **1 800 661-8773**

 **www.mhr.gov.bc.ca/pwd** (site en anglais seulement)

Pour des renseignements sur tous les autres sujets :


Enquiry B.C. Information Line


 **1 800 663-7867** ATS : **1 800 661-8773**

 **www.gov.bc.ca** (site en anglais seulement)

Île-du-Prince-Édouard

Prince Edward Island Council of the Disabled

 **1 902 892-9149** (appel à frais virés à l'Île-du-Prince-Édouard) (service en anglais seulement)

 **www.peicod.pe.ca** (site en anglais seulement)


Pour des renseignements sur tous les autres sujets :
Info Î.-P.-É.

 **1 800 236-5196**

 **www.gov.pe.ca/infope/index.php3**


Manitoba

Services à la famille et Logement Manitoba

 **1 866 MANITOBA (1 866 626-4862)**
ATS : 1 204 945-4796

 **www.gov.mb.ca/fs/pwd/index.fr.html**

Pour des renseignements sur tous les autres sujets :
Service de renseignements au public


 **1 866 MANITOBA (1 866 626-4862)**
ATS : 1 204 945-4796

 **www.gov.mb.ca/online.fr.html**

Nouveau-Brunswick


Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées

 **1 800 442-4412** ATS : 1 800 442-4412

 **www.gnb.ca/0048/french/index.htm**

Pour des renseignements sur tous les autres sujets :

Service Nouveau-Brunswick

 **1 888 762-8600**


 **www.snb.ca**

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Disabled Persons Commission

 **1 800 565-8280** (service en anglais seulement)


ATS : **1 877 996-9954**

 **www.gov.ns.ca/disa** (site en anglais seulement)

Pour des renseignements sur tous les autres sujets :

Service Nova Scotia

 **1 800 670-4357** ATS : **1 877 404-0867**

 **www.gov.ns.ca/snsmr** (site en anglais seulement)

Nunavut

Department of Health and Social Services

 **1 867 975-5700**

 **www.gov.nu.ca/hss.htm**

Ontario

Accessibilité Ontario

Ministère des Services sociaux et communautaires

 **1 888 520-5828** ATS : **1 888 335-6611**

 **www.mcass.gov.on.ca/accessibility/indexf.html**

Pour des renseignements sur tous les autres sujets :
Service d'information du gouvernement de l'Ontario

 **1 800 267-8097** ATS : **1 800 268-7095**

 **www.serviceontario.ca**

Québec

Office des personnes handicapées du Québec

 **1 800 567-1465** ATS : **1 800 567-1477**

 **www.ophq.gouv.qc.ca**

Pour des renseignements sur tous les autres sujets :
Services Québec

 **1 800 363-1363** ATS : **1 800 361-9596**

 **www.gouv.qc.ca**

Terre-Neuve-et-Labrador

Department of Health and Community Services

 **1 709 729-4984** (service en anglais seulement)

 **www.gov.nf.ca/health** (site en anglais seulement)

Pour des renseignements sur tous les autres sujets :
Government of Newfoundland and Labrador Services Directory

 **www.gov.nl.ca/services** (site en anglais seulement)

Territoires du Nord-Ouest

Northwest Territories Council of Persons with Disabilities

 **1 800 491-8885** (service en anglais seulement)


ATS : **1 867 920-2674**

 **www.nwtability.ca** (site en anglais seulement)

Saskatchewan

Office of Disability Issues

Department of Community Resources and Employment

 **1 877 915-7468** ATS : **1 877 915-7468** (service en anglais seulement)

 **www.gov.sk.ca/odi** (site en anglais seulement)

Yukon

Yukon Council on Disability

 **1 867 668-6703** (service en anglais seulement)

 **www.ycod.yk.ca** (site en anglais seulement)

Pour des renseignements sur tous les autres sujets :

Service de renseignements

 **1 800 661-0408** ATS : **1 867 393-7460**

Les personnes de l'extérieur de Whitehorse peuvent téléphoner à frais virés en communiquant avec un téléphoniste ou appeler directement et demander un rappel immédiat.

 **www.gov.yk.ca/francais**

Organisations non gouvernementales

Les organisations non gouvernementales et les groupes communautaires fournissent aussi des mesures de soutien et des services importants aux personnes handicapées au Canada.

Visitez le site www.enableLink.org pour plus de renseignements au sujet des organismes nationaux, régionaux et locaux. Notez que ce site est en anglais seulement.

Comment joindre Service Canada

Service Canada est votre source de renseignements sur les services et prestations offerts par le gouvernement du Canada.

- **Composez le 1 800 O-Canada (1 800 622-6232) sans frais**

Si vous avez un **trouble de la parole ou une déficience auditive** et que vous utilisez un ATS, composez le **1 800 926-9105**.

Des agents courtois, bilingues et respectueux vous fourniront des renseignements opportuns et précis du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h.

- **Consultez le site servicecanada.gc.ca** pour obtenir de l'information sur les programmes et prestations du gouvernement, ou pour trouver les coordonnées du Centre Service Canada le plus près de chez vous. L'information y est classée par sujet, par ministère ou par ordre alphabétique. Vous pouvez aussi cliquer sur « [Je suis : Une personne handicapée](#) ». Il s'agit d'un site où les personnes handicapées, leurs familles, les aidants naturels et les fournisseurs de service trouveront tous les renseignements concernant les programmes et les services destinés aux personnes handicapées au Canada. C'est rapide et simple. Jetez-y un coup d'oeil et dites-nous ce que vous en pensez.

- **Visitez nos centres Service Canada**

Nous serons heureux de vous servir dans un de nos nombreux centres Service Canada et par l'entremise de nos services d'extension ou de nos partenaires de services communautaires.

Pour trouver un centre près de chez vous, consultez **servicecanada.gc.ca** ou composez le **1 800 O-Canada (1 800 622-6232)** ATS : **1 800 926-9105**.